



COMMUNIQUE DE PRESSE

RENOUVELLEMENT DU CREDIT D'IMPOT A LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE JUSQU'A FIN 2022 : UNE DECISION ATTENDUE PAR LES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

Hier soir, les députés ont adopté un amendement déposé par Joël GIRAUD, Rapporteur du Budget, portant prolongation du crédit d'impôt à la production phonographique jusqu'à fin 2022, et ce avec l'accord du Gouvernement. Ce dispositif, qui arrivait à échéance au 31 décembre 2019, a fait l'objet de plusieurs évaluations au cours de l'année 2018, à la demande des Parlementaires.

Les producteurs de musique étaient dans l'attente de voir ce dispositif essentiel pour leur activité prorogé pour une durée significative. Les députés ont compris qu'il était indispensable de maintenir et de proroger une mesure qui accompagne la prise de risque des producteurs français afin de leur permettre de gagner la bataille mondiale des contenus qui va constituer un des enjeux principaux de la mutation numérique.

Néanmoins, l'UPFI s'étonne que seuls les crédits d'impôt à la production phonographique et au spectacle vivant soient limités dans le temps alors que les députés et le Gouvernement ont considéré qu'il ne fallait pas en limiter la durée pour les jeux vidéo, le cinéma et l'audiovisuel. Cette inéquité de traitement au sein des entreprises culturelles n'est pas acceptable, comme si la musique enregistrée et le spectacle vivant n'avaient pas besoin de la même visibilité que les autres secteurs pour se projeter dans leurs investissements.

En outre, l'UPFI regrette que des aménagements restrictifs aient été apportés s'agissant du crédit d'impôt au spectacle vivant. La musique enregistrée et le spectacle vivant constituent un véritable écosystème. C'est la raison pour laquelle nos deux crédits d'impôt doivent progresser au lieu de faire l'objet de mesures pénalisantes.

L'UPFI considère que cette prolongation constitue une étape importante, mais qu'il sera indispensable de renforcer notre crédit d'impôt, qui n'est pas une dépense mais un investissement dont les retombées économiques favorables au budget de l'Etat sont significatives.